

Conditions générales pour les demandes d'analyse pour projet de recherche

Pour ouvrir une demande de projet de recherche, les documents indispensables et dûment complétés à fournir sont : le formulaire de demande et la liste des analyses.

Pour toutes correspondance privilégiez l'adresse pml.projetrecherche@chuv.ch, le secrétariat du DMLP répond également à vos questions du lundi au vendredi au 021/314.42.84. Merci d'indiquer le numéro de projet assigné à votre demande, dès que connu, dans tous vos envois de courriels.

Le tarif des analyses correspond au tarif [LA de l'OFSP](#) y compris la taxe pour le suffixe C/non C. Le rabais octroyé sur ce tarif tient compte de la source de financement du projet de recherche. Exemple : si le financement provient du FNS, un rabais de 10% sera octroyé sur les analyses ou si le financement provient de l'industrie, aucun rabais ne sera octroyé. Le tarif proposé sera valable pour toute la durée de l'étude sous réserve de changements de méthode ou de tarif de la [LA de l'OFSP](#) qui impliquerait une mise à jour des tarifs.

Toute analyse ne figurant pas dans la demande de projet mais qui serait tout de même prescrite lors de la récolte de l'échantillon sera facturée sans rabais. Les analyses externalisées au CHUV ne peuvent être introduite dans la demande de budget car elles ne sont pas gérées administrativement par le DMLP.

Les demandes doivent obligatoirement être prescrites par un bon papier et non par Soarian. Elles doivent contenir une étiquette code-barres du projet (ex : Q2209) ainsi que l'étiquette Axya du patient nominative ou anonyme. Pour les demandes avec un numéro d'anonyme unique à tous les patients de l'étude, la correspondance entre le numéro d'échantillon et le numéro du formulaire est de la responsabilité du demandeur.

Toute prestation qui ne respecterait pas les exigences du fichier des examens doit faire l'objet au préalable d'une discussion avec le(s) laboratoire(s) concerné(s) et pourrait être facturée en sus. La prise en charge d'échantillons préalablement stockés doit également être évaluée avec le laboratoire prestataire en termes de planification et d'organisation. Les laboratoires se réservent le droit de changer à tout moment de méthode ou de technique de mesure. Ils assurent toutefois la traçabilité des méthodes. Si un changement de méthode en cours d'étude devait présenter un problème, le demandeur est prié de prendre contact avec le laboratoire ([liste des répondants par laboratoire](#))

Une facture FAUVE est réalisée tous les mois et une taxe administrative unique sera perçue lors de la première facturation. Tout changement de CGRA/B au cours de l'étude doit être transmis immédiatement à l'adresse pml.projetrecherche@chuv.ch.

La fin de votre projet doit être annoncée à l'adresse pml.projetrecherche@chuv.ch. Si une demande de projet est ouverte mais dont aucune prescription de laboratoire n'est réalisée, passé un délai d'un an, le projet sera clôturé.

Pour obtenir les résultats des analyses, merci de suivre la procédure : [Demande d'extraction de données pour votre projet de recherche \(chuv.ch\)](#).